



26 juin 2018

(18-4031)

Page: 1/3

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 C) DE
L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 9, NOTE DE BAS DE PAGE 2,
DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES**

THAÏLANDE

*(Produits plats en acier laminé à chaud contenant certaines
quantités d'éléments d'alliage)*

Supplément

La communication ci-après, datée du 22 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Thaïlande.

Comme cela a été indiqué dans le document G/SG/N/10/THA/2/Suppl.3-G/SG/N/11/THA/2/Suppl.5, la Thaïlande a notifié aux Membres l'action au titre de l'article 9:1, note de bas de page 2, de l'Accord sur les sauvegardes en fournissant la liste des pays et territoires douaniers distincts en développement qui ne sont pas soumis aux mesures de sauvegarde prorogées.

Le Comité des mesures de sauvegarde de la Thaïlande a analysé le volume des importations des produits considérés provenant de divers pays pour la période allant d'octobre à décembre 2017, sur la base des statistiques commerciales officielles du Département des douanes thaïlandais. L'examen a indiqué que la part des importations des produits considérés originaires ou exportés d'Égypte représentait déjà 7,69% des importations totales de ces produits en Thaïlande, pour la période allant d'octobre à décembre 2017.

Au titre de l'article 9:1, note de page 2, de l'Accord sur les sauvegardes et de la section 32 de la Loi de la Thaïlande sur les mesures de sauvegarde visant l'accroissement des importations, 2550, ère bouddhique (2007), l'Égypte a été supprimée de la liste des pays en développement exemptés de l'application des mesures de sauvegarde prorogées à compter du 9 juin 2018. À cet égard, l'annexe I de la notification du Comité du 26 février 2016 sera abrogée et remplacée par l'annexe I de la notification du Comité (n° 9) du 18 mai 2018, qui a été publiée au Journal officiel du 8 juin 2018 et est entrée en vigueur le 9 juin 2018. La liste des pays en développement, autres que l'Égypte, auxquels la mesure de sauvegarde n'est pas appliquée est annexée à la présente notification.

La notification du Comité des mesures de sauvegarde de la Thaïlande et ses modifications peuvent être téléchargées à partir du site Web officiel de la Division des intérêts commerciaux et des mesures correctives commerciales du Département du commerce extérieur, Ministère du commerce, de la Thaïlande (<http://btir.dft.go.th>).

ANNEXE

LISTE DES PAYS ET TERRITOIRES DOUANIERS DISTINCTS EN DÉVELOPPEMENT
 QUI NE SONT PAS SOUMIS À LA MESURE DE SAUVEGARDE PROROGÉE VISANT
 LES PRODUITS PLATS EN ACIER LAMINÉ À CHAUD CONTENANT CERTAINES
 QUANTITÉS D'ÉLÉMENTS D'ALLIAGE TELS QUE LE BORE, LE CHROME,
 ETC., ENROULÉS OU NON ENROULÉS

N°	Pays en développement exemptés de l'application des droits de sauvegarde	N°	Pays en développement exemptés de l'application des droits de sauvegarde
1.	République de l'Angola	43.	République islamique de Mauritanie
2.	République du Botswana	44.	République du Niger
3.	République du Burundi	45.	République fédérale du Nigéria
4.	Union des Comores	46.	République démocratique de Sao Tomé-et-Principe
5.	République démocratique du Congo	47.	République du Sénégal
6.	République de Djibouti	48.	République de Sierra Leone
7.	État d'Érythrée	49.	République togolaise
8.	République fédérale démocratique d'Éthiopie	50.	République algérienne démocratique et populaire
9.	République du Kenya	51.	Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
10.	Royaume du Lesotho	52.	Royaume du Maroc
11.	République de Madagascar	53.	République tunisienne
12.	République du Malawi	54.	République islamique d'Afghanistan
13.	République de Maurice	55.	République populaire du Bangladesh
14.	Mayotte	56.	Royaume du Bhoutan
15.	République du Mozambique	57.	Territoire britannique de l'océan Indien
16.	République de Namibie	58.	République démocratique du Timor-Leste
17.	La Réunion	59.	République des Maldives
18.	République du Rwanda	60.	République fédérale démocratique du Népal
19.	République des Seychelles	61.	République islamique du Pakistan
20.	Somalie	62.	République socialiste démocratique de Sri Lanka
21.	République sud-africaine	63.	République d'Albanie
22.	République du Soudan	64.	République d'Arménie
23.	Royaume du Swaziland	65.	République d'Azerbaïdjan
24.	République-Unie de Tanzanie	66.	République du Bélarus
25.	République de l'Ouganda	67.	Bosnie-Herzégovine
26.	République de Zambie	68.	République de Bulgarie
27.	République du Zimbabwe	69.	Géorgie
28.	République du Bénin	70.	République du Kazakhstan
29.	Burkina Faso	71.	Kosovo
30.	République du Cameroun	72.	République kirghize
31.	République de Cabo Verde	73.	République de Lituanie
32.	République centrafricaine	74.	République de Macédoine
33.	République du Tchad	75.	République de Moldova
34.	République du Congo	76.	Monténégro
35.	République de Côte d'Ivoire	77.	République de Roumanie
36.	République du Gabon	78.	République de Serbie
37.	République de Gambie	79.	République du Tadjikistan
38.	République du Ghana	80.	Turkménistan
39.	République de Guinée	81.	Ukraine
40.	République de Guinée-Bissau	82.	République d'Ouzbékistan
41.	République du Libéria	83.	République socialiste fédérative de Yougoslavie
42.	République du Mali	84.	République islamique d'Iran

N°	Pays en développement exemptés de l'application des droits de sauvegarde	N°	Pays en développement exemptés de l'application des droits de sauvegarde
85.	République d'Iraq	125.	Sainte-Lucie
86.	Royaume hachémite de Jordanie	126.	Saint-Pierre-et-Miquelon
87.	République libanaise	127.	Saint-Vincent-et-les Grenadines
88.	République arabe syrienne	128.	République du Suriname
89.	Cisjordanie et Gaza	129.	République d'Uruguay
90.	République du Yémen	130.	République bolivarienne du Venezuela
91.	Anguilla	131.	Samoa américaines
92.	Antigua-et-Barbuda	132.	Royaume du Cambodge
93.	République argentine	133.	Taipei chinois
94.	Belize	134.	Île Christmas
95.	État plurinational de Bolivie	135.	Îles des Cocos (Keeling)
96.	République fédérative du Brésil	136.	Îles Cook
97.	Îles Vierges britanniques	137.	République des Fidji
98.	République du Chili	138.	République d'Indonésie
99.	République de Colombie	139.	Îles Johnston
100.	République du Costa Rica	140.	République de Kiribati
101.	République de Cuba	141.	République populaire démocratique de Corée
102.	Commonwealth de Dominique	142.	République démocratique populaire lao
103.	République dominicaine	143.	Malaisie
104.	République d'Équateur	144.	République des Îles Marshall
105.	République d'El Salvador	145.	États fédérés de Micronésie
106.	Îles Falkland (Malouines)	146.	Îles Midway
107.	Guyane française	147.	Mongolie
108.	Grenade	148.	République de l'Union du Myanmar
109.	Guadeloupe	149.	République de Nauru
110.	République du Guatemala	150.	Nioué
111.	République coopérative du Guyana	151.	République des Palaos
112.	République d'Haïti	152.	Îles Pitcairn
113.	République du Honduras	153.	Papouasie-Nouvelle-Guinée
114.	Jamaïque	154.	République des Philippines
115.	Martinique	155.	État indépendant du Samoa
116.	États-Unis du Mexique	156.	Îles Salomon
117.	Montserrat	157.	Tokélaou
118.	République du Nicaragua	158.	Royaume des Tonga
119.	Île de Norfolk	159.	Tuvalu
120.	République du Panama	160.	République du Vanuatu
121.	République du Paraguay	161.	République socialiste du Viet Nam
122.	République du Pérou	162.	Île Wake
123.	Sainte-Hélène	163.	Îles Wallis-et-Futuna
124.	Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis		